

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec**



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 15 mars 2011.

Section du dépôt légal

# DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

**Bulletin de nouvelles**

Abonnement

**Archives**

Communiqués / Discours /  
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes  
pratiques

Sites d'intérêt



## Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 10, no 21, lundi 13 décembre 2010

**Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des  
expressions culturelles sont en cours !**

### Note de la rédaction

#### Joyeuses Fêtes !

L'équipe du Secrétariat gouvernemental à la diversité culturelle remercie tous les lecteurs de son Bulletin de nouvelles et vous souhaite ses Meilleurs vœux pour les Fêtes et la Nouvelle Année. Le Bulletin de nouvelles sur la diversité culturelle fera relâche pour la période des Fêtes. Nous vous reviendrons le 10 janvier prochain en vous offrant toujours, toutes les deux semaines, des informations de choix sur le thème de la diversité des expressions culturelles. Soyez au rendez-vous ! Entre-temps, notre site Web demeure à votre entière disposition. Bonne lecture !

#### DANS CE NUMÉRO :

##### Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

##### Communiqués, discours, déclarations

- L'UNESCO finance deux projets présentés par des groupes associés au mouvement international des coalitions pour la diversité culturelle
- Forum U40 à Istanbul : discussions et recommandations
- Appel ouvert pour la prochaine session du diplôme européen en administration de projets culturels

##### Publications récentes

- De nouveaux documents concernant la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont maintenant disponibles sur le site de l'UNESCO
- Stratégie(s) d'acteur(s) et construction des cadres normatifs internationaux : de l'exception culturelle à la diversité culturelle
- CapsulesMonde, novembre 2010
- Politiques culturelles des pays arabes
- Accords bilatéraux et diversité culturelle, décembre 2010

##### Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- Une cartographie de la diversité culturelle - Exemples de bonnes pratiques autour du globe : une contribution au débat sur la mise en œuvre de la Convention
- La 3<sup>e</sup> édition du Festival Mondial des Arts Nègres anime Dakar du 10 au 31 décembre

### Suivi de la Convention

## Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est entrée en vigueur le 18 mars 2007. À l'occasion de la première session de la Conférence des Parties à la Convention, tenue en juin 2007, le Comité intergouvernemental a reçu le mandat d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de la Convention. Il a tenu depuis six rencontres, quatre ordinaires et deux extraordinaires. La quatrième session ordinaire s'est tenue du 29 novembre au 3 décembre 2010.

La seconde session de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Paris les 15 et 16 juin 2009, a permis l'adoption des directives opérationnelles concernant neuf articles de la Convention. Le Comité intergouvernemental a été mandaté afin de poursuivre l'élaboration des directives opérationnelles.

Au moment d'écrire ces lignes, 116 Parties (115 États et la Communauté européenne en tant qu'organisation d'intégration économique régionale) ont ratifié ce traité. Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention ?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention ?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [États Parties à la Convention](#)

Haut de la page 

## Communiqués, discours, déclarations

### L'UNESCO finance deux projets présentés par des groupes associés au mouvement international des coalitions pour la diversité culturelle

La Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC) souligne, dans un communiqué, que le Comité intergouvernemental de la Convention a approuvé récemment le financement de 31 projets parmi les 254 reçus, dont deux présentés par des groupes associés au mouvement international des coalitions pour la diversité culturelle. On peut y lire que :

« L'un de ces projets est celui de tenir une "Rencontre inter-Amériques pour la diversité culturelle" à Toluca au Mexique, en mai 2011, sur les enjeux de la mise en œuvre de la Convention aux niveaux local, national, régional et international. La rencontre vise la société civile des Amériques, en particulier les jeunes professionnels, étudiants et chercheurs en politiques culturelles qui font partie du réseau U40 Amériques (Under 40 years old) dont ce serait la deuxième rencontre suite à celle tenue à Montréal en mai 2010. Le projet a été présenté par une membre active du réseau U40, M<sup>me</sup> Gabriela Sanchez Villegas.

La Coalition pour la diversité culturelle du Mali recevra quant à elle un appui financier pour des actions de communications susceptibles de contribuer à la mise en œuvre de la Convention et au développement d'un projet de politiques culturelles communales. Plus de deux cents opérateurs culturels clés sont visés à travers le pays. Le projet a été développé par le président de la Coalition malienne, M. Adama Traoré.

"Je suis heureux de voir l'UNESCO reconnaître l'expertise et la capacité d'action des acteurs de la société civile associée au mouvement international des coalitions pour la diversité culturelle. Cet appui financier donne au mouvement les moyens de poursuivre notre action en appui à

la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Toutes mes félicitations à M<sup>me</sup> Gabriela Sanchez Villegas du Mexique et à M. Adama Traoré du Mali pour leur sens de l'initiative", a commenté M. Rasmané Ouedraogo, président de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle.

Par ailleurs, la Fédération accueille très favorablement l'annonce d'un soutien financier à une autre initiative visant à favoriser la mise en oeuvre de la Convention. Le Bangladesh pourra mettre en oeuvre son projet d'organiser une réunion des ministres de la Culture de la région Asie-Pacifique, avec la participation d'experts internationaux, en novembre 2011, afin d'inciter un plus grand nombre d'États de la région à ratifier la Convention. Cette rencontre pourrait être déterminante dans cette région sous-représentée quant au nombre de ratifications et, faut-il l'espérer, quant à une plus grande reconnaissance du rôle de la société civile.

La Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC) est la voix des professionnels de la culture à travers le monde. La Fédération compte parmi ses membres fondateurs 43 coalitions nationales qui regroupent au total plus de 600 organisations. »

Source :

- [FICDC](#)

Haut de la page 

## Forum U40 à Istanbul : discussions et recommandations

La Coalition canadienne pour la diversité culturelle donne accès au document *Réseau en action* qui résume les discussions et recommandations issues du Forum international des participants U40 tenu à Istanbul du 21 au 24 octobre. En voici un extrait :

« Les actions suivantes ont été examinées et approuvées en tant qu'objectifs à court et moyen termes du réseau U40:

- Publier l'ouvrage "Mapping Cultural Diversity - Good Practices from around the Globe" en novembre 2010 ;
- Créer un site Web U40 permettant de diffuser des informations générales sur le réseau, son plan d'action et les profils de ses membres et dont l'objectif à long terme serait d'établir une base de données des bonnes pratiques, une bibliothèque en ligne de documents pertinents au regard de la Convention et un outil interactif permettant des discussions ciblées sur la diversité culturelle. Le site sera conçu comme une plate-forme mondiale de connaissances sur la diversité culturelle;
- Initier un atelier stratégique pour développer le profil du réseau U40 afin de le consolider à long terme et de faciliter les relations publiques et les futures coopérations ;
- Former des sous-groupes spécialisés par exemple sur la Convention et les droits culturels, les médias et la visibilité, ainsi que le financement;
- Préparer des réunions pour renforcer les échanges de connaissances entre les participants U40 (par exemple le projet de réunion interaméricaine à Toluca au Mexique en mai 2011 ou celui d'un voyage d'apprentissage au Brésil en 2011 ou en 2012) ;
- Continuer l'échange d'informations et de savoirs ainsi que le travail d'expertise pour l'organisation de réunions et de conférences afin de partager des expériences, des idées et des projets ; par la publication de documents portant sur des questions spécifiques relatives à la Convention, par l'encouragement de la réalisation du Compendium dans d'autres pays, par la discussion et la réalisation de projets de recherche spécifiques sur des sujets tels que la culture et le

développement durable (OMD) ;

- Élargir le Réseau dans les régions actuellement sous-représentées (par le recrutement d'autres experts asiatiques et arabes en utilisant, par exemple, le réseau et les contacts de la Fondation Asie-Europe). »

Le document intégral *Réseau en action* est accessible dans le site de la Coalition pour la diversité culturelle.

Source :

- [Coalition pour la diversité culturelle](#)

Haut de la page 

## **Appel ouvert pour la prochaine session du diplôme européen en administration de projets culturels**

L'Association pour le développement culturel européen et international (ADCEI) rappelle que l'appel pour la prochaine session du Diplôme européen en administration de projets culturels est ouvert jusqu'au 15 janvier 2011.

Ce diplôme est une formation paneuropéenne organisée et gérée par l'Association Marcel Hicter. Elle s'inscrit dans le cadre d'une volonté de promotion de la diversité culturelle et des échanges culturels en et hors d'Europe.

Le Diplôme réunit chaque année une vingtaine de professionnels de la culture provenant de nombreux pays européens. Il représente un laboratoire de coopération culturelle. Depuis sa création en 1989, 500 professionnels de 41 pays (d'Europe surtout mais aussi du Moyen-Orient, du Canada, etc.) ont participé à cette formation. La formation est soutenue par le Conseil de l'Europe. Pour en savoir davantage sur les conditions de cet appel, veuillez consulter le site de l'ADCEI.

Source :

- [ADCEI](#)

Haut de la page 

## **Publications récentes**

### **De nouveaux documents concernant la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont maintenant disponibles sur le site de l'UNESCO**

Dans le cadre de la quatrième réunion du Comité intergouvernemental (CIG) qui s'est tenue à Paris du 29 novembre au 3 décembre, de nouveaux documents ont été rendus disponibles sur le site de l'UNESCO dédié à la Convention, notamment :

- La [diffusion Web de la cérémonie d'ouverture](#) animée par Mme Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO qui soulignait le cinquième anniversaire de la Convention et qui conviait les « pères » et les « mères » fondateurs de la Convention à faire part de leurs réflexions sur certains de ses grands succès jusqu'à ce jour. Ces illustres invités ont été :
  - M. Gilbert Laurin, président du premier et deuxième CIG et de la deuxième Conférence des Parties (2009), ancien Ambassadeur du Canada auprès de l'UNESCO.
  - M<sup>me</sup> Vera Lacoeylthe, présidente du deuxième CIG extraordinaire et du troisième CIG (2009). Mme Lacoeylthe est ministre conseillère, déléguée permanente adjointe de Sainte-Lucie auprès de l'UNESCO.
  - M<sup>me</sup> Nina Obuljen, présidente du quatrième CIG (2010), Secrétaire d'État pour la Culture en Croatie.
- Un [portail en ligne](#) qui permet d'accéder à des ressources concernant les industries culturelles et créatives dans le monde. Ainsi, de nombreux rapports, études, enquêtes, et cartographies sont disponibles dans leur langue d'origine.

- Lors de la [session d'information](#) « Les expressions culturelles : approches novatrices et outils de collecte de données », les professeurs Françoise Benhamou de l'Université Paris-XIII et Henrik Van der Pol, Directeur de l'Institut de statistique de l'UNESCO ont présenté leurs études intitulées respectivement « [La légitimité et la méthodologie de la mesure de la diversité des expressions culturelles](#) » et le « [Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles 2009](#) ».

Source :

- [UNESCO](#)

Haut de la page 

### **Stratégie(s) d'acteur(s) et construction des cadres normatifs internationaux : de l'exception culturelle à la diversité culturelle**

M. Antonios Vlassis, consultant au Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM), a consacré sa thèse de doctorat au sujet suivant : « Stratégie (s) d'acteur(s) et construction des cadres normatifs internationaux : de l'exception culturelle à la diversité culturelle ».

Cette thèse, déposée à Université Montesquieu - Bordeaux IV Institut d'études politiques de Bordeaux, est résumée en ces termes : « Depuis une vingtaine d'années, l'exception culturelle et la diversité culturelle se situent au coeur d'un débat de plus en plus mondialisé sur le rapport entre le commerce et la culture. En 1993, lors des négociations internationales du GATT, l'exception culturelle est vue comme un terme approprié pour certains acteurs dans leur but de préserver la légitimité de l'intervention publique en matière de culture et de soustraire les biens et services culturels de l'agenda de l'accord. Au bout de douze ans, le 20 octobre 2005, les États membres de l'UNESCO adoptent la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, censée être un mécanisme de régulation internationale de l'interface "commerce-culture". Depuis vingt ans, les interrogations sur les normes internationales suscitent de nombreux débats au sein de la discipline des Relations Internationales. La question majeure de cette thèse traite le processus de l'émergence des cadres normatifs internationaux et les dynamiques de leur construction, en contribuant à la recherche des facteurs de l'énonciation des normes internationales. Pour cela, nous cherchons à prendre en compte les séquences de la construction du cadre normatif relatif à l'interface "commerce-culture" et à s'engager dans une lecture temporelle en vue de saisir les mécanismes de sa fabrication et la complexité de son élaboration. Nous prétendons ouvrir la boîte noire du processus et opter pour une analyse favorisant une sociologie politique de la scène internationale en vue d'observer de plus près les acteurs, leurs stratégies, leurs interactions, ainsi que leurs contraintes tout au long du processus de l'émergence et de la construction du cadre normatif. » Le texte intégral est disponible dans le site du Centre pour la communication scientifique directe (CCSD).

Source :

- [CCSD](#)

Haut de la page 

### **CapsulesMonde, novembre 2010**

L'édition de novembre du bulletin *CapsulesMonde* nous propose, au chapitre mondialisation et culture, les sujets suivants :

Politiques publiques

- Angleterre- le modèle anglais de la créativité
- Canada- Le virage néolibéral : quel impact sur le secteur culturel?

Identité culturelle

- International- Le sport, porteur d'identité à l'échelon mondial

## Industries culturelles et créatives

- Canada- Pour une vision renouvelée du rôle de l'artiste

*CapsulesMonde* est publié par le Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation (LEPPM).

### Source :

- [LEPPM](#)

Haut de la page 

## Politiques culturelles des pays arabes

La Boekman Foundation (Amsterdam, Pays-Bas) vient de publier *Cultural Policies in Algeria, Egypt, Jordan, Lebanon, Morocco, Palestine, Syria and Tunisia*.

Cet ouvrage de 272 pages est ainsi décrit : « La scène culturelle des pays arabes est le théâtre de dynamiques fort intéressantes. On y assiste notamment à l'émergence d'un secteur indépendant, qui ouvre la voie aux artistes contemporains et a une incidence sur les rôles et responsabilités de l'État à l'égard de la vie culturelle. *Cultural Policies in Algeria, Egypt, Jordan, Lebanon, Morocco, Palestine, Syria and Tunisia* donne un aperçu d'une gestion et d'un processus décisionnel publics en matière de culture. Un outil novateur pour les décideurs et les praticiens arabes et occidentaux. »

### Source :

- [Boekman Foundation](#)

Haut de la page 

## Accords bilatéraux et diversité culturelle, décembre 2010

L'édition de décembre du bulletin *Accords bilatéraux et diversité culturelle*, aborde plusieurs questions d'intérêt :

### Enjeu numérique

- Forum d'Avignon : Le numérique, le grand défi du secteur culturel
- Réforme du droit d'auteur britannique

### Piratage numérique

- Téléchargement illégal des livres : État des lieux depuis l'arrivée de l'iPad

### Industrie du livre et de l'édition

- Accord entre Hachette Livre et Google
- Paywall : Des résultats mitigés pour Times UK et Sunday Times

### Accords commerciaux

- ACTA : Finalisation de l'accord
- Protéger l'exception culturelle dans le cadre de l'ALE entre le Canada et l'UE

### Industrie cinématographique

- Amazon investit le secteur du cinéma
- Rapprochement entre Hollywood et Bollywood

## Actualités

- « Cités et Gouvernements Locaux Unis » reconnaît la culture en tant qu'aspect essentiel du développement

*Accords bilatéraux et diversité culturelle* est publié en français par le Centre d'études et d'intégration sur la mondialisation (CEIM) pour le compte de l'Organisation internationale de la Francophonie.

### Source :

- [CEIM](#)

Haut de la page 

## Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

### Une cartographie de la diversité culturelle - Exemples de bonnes pratiques autour du globe : une contribution au débat sur la mise en oeuvre de la Convention

La Commission allemande pour l'UNESCO et la Fondation Asie-Europe en collaboration avec les experts du Programme U-40 « Diversité culturelle 2030 » ont lancé dans le cadre de la quatrième réunion du Comité intergouvernemental la publication : « Cartographie de la diversité culturelle - Exemples de bonnes pratiques autour du globe ».

Le document se compose de 39 projets durables et innovants qui contribuent à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles. Ces bonnes pratiques montrent au moins un aspect de la création, de la production, de la distribution ou de la diffusion, de même que de l'appréciation des expressions culturelles et de l'accès à ces dernières. Ces exemples reflètent l'interaction entre les pratiques et les politiques pour atteindre les objectifs de la Convention et mettent en évidence le rôle de la culture en tant que composante clé du développement durable. Les projets abordent différents thèmes de la Convention, dont les arts, les médias, les industries créatives, la coopération internationale, le développement de politique, la recherche et l'éducation et ce, à différents niveaux : local, national, régional et international.

La publication est un projet parrainé par [Culture360.org](#), un portail web qui, par l'entremise des arts et de la culture, lie l'Asie et l'Europe. Ce site a été identifié par l'UNESCO comme une plateforme pour l'échange d'informations qui compile les bonnes pratiques.

Le document est disponible sur les sites Internet de la [Fondation Asie-Europe](#), de la [Commission allemande pour l'UNESCO](#) et de [Culture360.org](#).

### Sources :

- [Fondation Asie-Europe](#)
- [Commission allemande pour l'UNESCO](#)
- [Culture360.org](#)

Haut de la page 

## La 3<sup>e</sup> édition du Festival Mondial des Arts Nègres anime Dakar du 10 au 31 décembre

Le 3<sup>e</sup> Festival Mondial des Arts Nègres, placé sous le thème de la Renaissance Africaine, se déroulera à Dakar (Sénégal) du 10 au 31 décembre 2010. Rappelons que la première édition du Festival Mondial des Arts Nègre, initiée par le président Léopold Sédar Senghor, s'est tenue en 1966 à Dakar. En 1977, le Nigeria a accueilli la seconde édition.

« Le Festival 2010 porte une vision nouvelle d'une Afrique libérée, fière, créative et optimiste. Avec pour invité d'honneur, le Brésil, terre de métissage et de diversité

culturelle, le Festival se fera le symbole de la fécondité du dialogue entre les peuples et les cultures » précise le communiqué de presse.

Animée par un esprit de dialogue et d'ouverture, la programmation unit des artistes issus d'Afrique et de toutes les diasporas noires (Amériques, Caraïbes, Europe, Asie). Associant des intellectuels et des scientifiques de renom, un forum permettra de débattre et d'approfondir le thème de la Renaissance et de l'apport du peuple noir à la civilisation universelle.

Des manifestations ambitieuses sont programmées dans toutes les disciplines où le peuple noir s'est illustré. Sont notamment prévus : des expositions d'art et d'artisanat d'art (arts d'Afrique / arts plastiques / photographie / design / artisanat d'art) ; des concerts réunissant les meilleurs musiciens, ainsi qu'une exposition sur l'histoire des musiques noires; des concerts et des expositions mettant en scène les nouvelles cultures urbaines (rap, graffitis) ; des défilés de mode ; un salon du livre mettant la littérature à l'honneur.

Sources :

- [OPCAQ News](#)
- [Site du Festival](#)

Haut de la page 

[Accueil](#) - [Bulletin de nouvelles](#) - [Archives](#) - Vol. 10, no 21

---

Accessibilité - Politique de confidentialité - Réalisation du site



© Gouvernement du Québec, 2011